

ON S'ABONNE :

À LYON, au bureau du journal, quai
St-Antoine, n° 27, et grande
rue Mercière, n° 32, au 2°.

À PARIS, à la Librairie-Corresp. de
P. Justin, place de la Bourse,
n° 8.

LE CENSEUR.

Journal de Lyon, Politique, Industriel et Littéraire.

Le Censeur donne les nouvelles.
24 heures avant les jours de Paris.

PRIX :

16 francs pour 3 mois ;

32 francs pour 6 mois ;

64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône :

1 franc de plus par trimestre.



LYON, 27 décembre.

Depuis que la chambre des députés s'est rendue solidaire de la politique ministérielle, en votant l'ordre du jour motivé, et a canonisé le ministère suivant l'expression de M. Dupin, la confiance exalte tous les dévouements et met en relief toutes les fidélités. S'il faut en croire les écrivains du château, le trône de juillet est désormais affermi, et la dynastie d'Orléans n'a plus à redouter ces royales vicissitudes si communes dans l'histoire de nos quarante dernières années. M. Noël de Salvandy ne se borne pas seulement à promettre l'éternité à la royauté citoyenne; dans une brochure qu'il vient de publier sous ce titre : *Un mot sur nos affaires*, il assure que, grâce à l'union des chambres et du ministère, la politique de résistance si insolemment développée à la tribune par M. Thiers, est une *politique séculaire*.

Cette outrecuidance doctrinaire qui dispose si lestement des siècles, ne nous surprend en aucune façon; mais nous aurions désiré que M. de Salvandy prit au moins la peine de nous expliquer les raisons sur lesquelles il fonde le magique avenir promis par lui à la monarchie.

Si nous voulions parcourir le *Moniteur* depuis 1789 jusqu'à nos jours, nous y trouverions bien des prédictions semblables à celle du député doctrinaire, car elles n'ont manqué ni à Louis XVI, ni à Bonaparte, ni à la restauration. Que sont devenus tous les pouvoirs à qui l'on avait promis aussi l'immortalité! allez le demander à la place de la Révolution, à l'île Ste-Hélène, au château de Prague!

Quinze ans! voilà le terme le plus long des gouvernements qui, tour-à-tour, depuis quarante ans se sont proclamés éternels en France. Cette instabilité est la loi de notre histoire, c'est le caractère de l'époque où nous vivons. Bon gré, malgré, qu'on s'en réjouisse, ou qu'on le déplore, ce grand fait domine tous les autres et la royauté citoyenne n'y échappera pas; elle est condamnée à périr, comme les royautés qui l'ont précédée, et lorsque son heure sera venue, ce ne sont pas les prédictions de M. de Salvandy qui la sauveront.

Mais il ne suffit pas de reconnaître l'instabilité monarchique, il faut en comprendre la cause. Or, cette cause qu'elle est-elle? Les évolutions de la royauté, depuis quarante ans, l'expliquent assez clairement, c'est que le principe monarchique est mort parmi nous; c'est qu'il ne vit plus en quelque sorte que par artifice, et par le secours que lui prêtent une foule d'intérêts qui s'abritent derrière lui. La royauté aujourd'hui a épuisé toutes les transformations que comportait sa nature; elle a été, suivant les temps, féodale, religieuse, guerrière; elle s'est faite bourgeoise en 1830, pour désarmer les défiances dont elle était l'objet; maintenant elle est à bout car après la bourgeoisie que reste-t-il? le peuple! oui, sans doute; mais le peuple, c'est la démocratie, et la démocratie n'édifie pas de trônes, elle les renverse, et se gouverne elle-même.

LETTRES SUR PARIS.

Pendant que la cour des pairs règle et détermine non-seulement sa compétence, mais aussi les préventions qui doivent peser sur chaque accusé dans le complot monstre, la chambre des députés s'occupe de construire une salle dont l'ampleur réponde aux vastes dimensions de l'accusation; n'est-

ce pas là l'histoire de ce chou gros comme une église qu'un voyageur assurait avoir vu dans ses courses. On lui répondit aussitôt, en lui parlant d'une marmite grande comme tout un village. Le premier menteur se récria : « Ma marmite, lui dit alors son interlocuteur, avait sans doute été faite exprès pour faire cuire votre chou. »

Nos deux chambres s'occupent à réaliser l'exagération de ce conte. Le Luxembourg fournira le chou; le Palais-Bourbon fournira la marmite. Le découragement mine lentement le procès; les juges succombent et s'en vont un à un; la démoralisation que le souvenir du procès du maréchal Ney a jeté sur la chambre des pairs surpasse maintenant tout ce que nous avons pu en dire. La manière dont la souscription du *National* a été remplie a achevé l'œuvre; M. Pasquier en est réduit à se désavouer partout; il nie ses propres paroles; M. Decazes, de son côté, blâme hautement M. Pasquier. La publicité ne manquera pas à tous ces huis-clos du procès; chacun s'efforce de conquérir quelque brise de popularité. Chacun s'empresse de publier ses paroles et ses propositions à l'égard des accusés. Au château cependant on ne cesse ni les jactances, ni les forfanteries de sévérité.

Dans quelques jours commence la discussion sur l'allocation du crédit pour construire une salle. L'opposition prépare une vive résistance; quant au ministère et à ses partisans, ils disent hautement qu'ils se borneront à rappeler à la chambre l'engagement qu'elle a pris en adoptant l'ordre du jour motivé. « Le procès ajoutent-ils est l'acte le plus important de la politique du ministère : apporter au procès la moindre entrave, ce serait contredire la résolution prise au début de ce second acte de la session. Les boules blanches ne manqueront pas de s'incliner devant cet argument.

M. Dupin, boude; il n'est pas de mince tracasserie que l'on ne fasse éprouver au président rebelle; un bon conseil est venu d'en haut, à ce sujet, on a inspiré aux députés l'idée de refuser à M. Dupin les honoraires de la présidence pendant l'entracte de la session; comme il a plu au député de la Nièvre de faire sur ces fonds quelques largesses à son département; il se verra obligé de tirer de sa propre poche le montant de sa munificence anticipée; il en sera quitte pour relire la fable du chasseur et de l'ours. En apprenant ce revers, M. Dupin a parfaitement compris d'où lui venait ce coup; il était facile de reconnaître la main qui le lui portait; c'est, a-t-il dit, pour me témoigner sa reconnaissance de ce que j'ai fait, en prenant la défense de la liste civile.

On a remis au prince royal, en faveur de l'école Polytechnique, un mémoire fort énergique, par lequel on demande que l'état des élèves de cet école, qui exige tant de travaux préparatoires, soit assimilé à l'état des officiers eux-mêmes. Le prince a paru vivement frappé des raisons alléguées; M. Guizot et M. Thiers ont témoigné leur mauvaise humeur de voir le duc d'Orléans se mêler de ces choses; la pensée immuable a gourmandé le prince: le Château plie sous le joug doctrinaire.

Il a été question de placer le général Guilleminot au ministère de la guerre; ce serait une récompense du silence prudent qu'il a bien voulu garder lors des explications législatives à l'égard de la conduite qu'il a tenue en 1830 à Constantinople.

Le déménagement de la manufacture d'armes de Maubeuge a été contremandé; on voit dans ce contre-ordre un symptôme qui prouverait que les bruits de guerre ne manquent pas de consistance.

Les journaux ministériels parlent avec beaucoup de complaisance d'une visite que les princes ont faite au Polygone de Vincennes; mais ils ne donnent que les détails du tir d'artillerie, ils se gardent bien de dire qu'on leur a montré de quelle manière on pouvait employer le canon sur Paris et surtout contre le faubourg Saint-Antoine, cette terre classique de l'émeute, au moyen d'une ligne découverte tracée par l'abbatis de tout le bois qui se trouvait entre le château et la ville.

On s'entretient beaucoup de la crise que vient d'éprouver la santé de M. de Talleyrand; comme nous l'avons dit, toutes les conjectures qu'on fait à ce sujet ne présentent pas le côté véritable des inquiétudes du vieux diplomate; il craint la mort, il ne sait pas ce qui adviendra de ses dépouilles. Il est revenu de Londres complètement sourd. De manière qu'il n'est pas vrai de dire qu'il se retire des affaires, ce sont les affaires qui se retirent de lui; il n'est occupé que de ses funérailles; il en ferait volontiers la répétition comme Charles-Quint.

Les salons de M. Laffitte, situés actuellement au premier étage de son ancien hôtel, reprennent faveur; on commence à s'y réunir de nouveau. M. Laffitte doit sans doute à cette circonstance un redoublement de calomnie contre lui; il ne se passe guère de jour où il ne reçoive des lettres anonymes dans lesquelles les injures les plus grossières lui sont prodiguées.

La souscription du *National* a reçu un billet de 1,000 fr. qui lui a été adressé par M. Crémieux, au nom de plusieurs personnes, disait-il, qui voulaient rester inconnues; le *National* a refusé ce présent *incognito*. On l'attribue à M. Rothschild, quoique l'on ne voie pas bien, comme disait M. de Talleyrand, à quoi cela pourrait lui servir. D'autres personnes croient que ce don a été fait par quelque pair de France honteux et repentant d'un mouvement de colère.

La bourgeoisie reproche à Mad. Rothschild un acte peu convenable. Pour le dernier bal de souscription au profit des pauvres du 7^m arrondissement, cette dame aurait envoyé 300 fr. à la mairie; on fut d'abord étonné de la modicité de la contribution; mais Mad. Rothschild ayant fait habiller deux ou trois de ses femmes de chambre qu'elle a envoyées au bal, en son lieu et place, la colère fut grande et générale. De son côté l'aristocratie est fort scandalisée d'avoir vu à ce même bal la femme d'un riche marchand de soieries toute couverte de diamans.

Malgré les préoccupations de la politique, malgré les tristesses du commerce, les plaisirs s'organisent pour cet hiver; les bals de l'Opéra ont publié un programme resplendissant; on ne leur adresse qu'un seul reproche, c'est d'élever une nouvelle concurrence contre la loterie royale, laquelle était déjà battue en brèche par les coteries où la féodalité germanienne engage ses châteaux.

Il y a dans la presse parisienne, à la fin de cette année; ou plutôt pour le renouvellement de l'an 1835, un curieux mouvement. Bien des feuilles à peine nées succomberont sous les embarras et les incertitudes de leur position; d'autres songent à s'élever; d'autres changeront leur mode de publicité; d'autres enfin, ne peuvent pas naître; dans ce nombre il faut compter le *Figaro* que son ancien et premier propriétaire M. Bohain a sacrifié; les dernières condamnations ont rendu les cautionnements fort difficiles à trouver.

L. M.

FEUILLETON.

PINTO. — ESTELLE. — LA VIEILLE FILLE.

Pinto et Bosco étaient aux prises; ils avaient tous deux placardé leurs affiches, envoyé leurs émissaires, battu leurs tambours et sonné de leurs clairons: Pinto qui disait: Venez, j'ai tout prêts mes braves Portugais avec leurs chapeaux aux plumes flottantes, leurs larges ceinturons et de belles carabines qui portent juste; le mot d'ordre a circulé, la conjuration est préparée, venez, ce soir nous renverserons Philippe! Bosco, Bosco di Torino, criant de son côté: Je suis le prestidigitateur à la mode, l'escamoteur par excellence, je tue et je ressuscite; chacun de mes dix doigts est plus grand sorcier que le Grand-Albert; venez, je vous plumerai des pigeons, je vous les ferai rôtir, vous les mangerez, et puis tout vivants, tout emplumés, avec de fraîches ailes, point roussies, je les ferai sortir de votre gosier.

La foule avait couru: qui à Bosco, qui à Pinto? Les femmes au sorcier, les hommes au conspirateur. Je suivis Pinto, il devait détrôner Philippe; ça me fera toujours plaisir à voir; Philippe d'Espagne, bien entendu.

Pinto n'était pas seul: il s'était fait accompagner d'Estelle; vous savez, la jeune, fraîche et bonne Estelle, et puis d'une Vieille Fille, dont nous nous serions volontiers passés; on n'a le droit d'être vieille fille qu'à la condition d'être bonne, et celle-là ne vaut rien. Et puis elle a le tort de ressembler à une autre venue avant elle, et plus jeune et plus belle. C'est une faute que j'ai déjà signalée et à laquelle il faut prendre garde. Les théâtres de Paris luttent à qui attirera la foule; toujours une pièce en fera naître une autre qui lui ressemblera: ainsi Rabelais et Santeuil, Pauline de Pons et Jacquemin, la Vieille Fille et une autre dont le nom m'échappe en ce moment; entre ces pièces sur le même sujet on a le droit de choisir, pourquoi tout prendre?

Estelle était un sujet neuf, un vaudeville bâti sur un mot, une

lettre, un soupçon, sur la pointe d'une aiguille, sur rien; mais les détails en sont bien; mais Prudent a mis de la sensibilité dans son rôle, il a montré une douleur véritable quand il a cru qu'Estelle n'était point sa fille, un bonheur senti, une joie profonde quand il a tenu dans ses mains la preuve que sa femme n'était pas coupable; et Prudent aurait été fort bien s'il avait un peu moins chanté son rôle; s'il l'eût dit simplement, comme un honnête homme qui se croit trahi, humilié, froissé dans ses plus chères affections, et non comme un acteur de mélodrame. Mais dans Estelle Danguin a fort bien joué le rôle du notaire qui est bien tracé, Cachardy a montré de la chaleur dans Raymond, et M^{me} Herlika surtout a été bonne, aimante, pleine de grâce et de vérité, et le public, à sa première entrée, l'a saluée d'une salve d'applaudissements, car Paris venait de nous la rendre, et le public qui l'aime avait senti son absence; aussi la pièce a-t-elle obtenu un véritable succès, un succès de braves et de larmes.

Après Estelle, Pinto; Pinto, le brave, le désintéressé, qui se bat pour un duc trembleur, pour un duc qui convoite tout bas une couronne qu'il a l'air de refuser tout haut; pour un duc qui veut être posé sur le trône, de peur de jouer sa tête en essayant d'y monter; qui se souvient de son Virgile, et s'écrite à chaque instant, le peureux: *O fortunatos nimium!... agricolas!* Pinto avec ses conjures hardis et indiscrets, comme toujours; Pinto, aimé des femmes, comme tous les hommes qui jouent un rôle, quel qu'il soit. Pinto est venu, bien représenté par Adam, qui, surtout au quatrième acte, a enlevé les applaudissements. Et pourtant, Pinto n'a pas satisfait les spectateurs; c'était bien, mais ce n'était pas tout ce qu'on attendait. On a bien vu que Pinto avait été muselé, baillonné, châtié, je vous demande pardon de l'expression, mais c'est cela. C'est qu'il n'est pas trop possible de tromper des spectateurs lyonnais, quand on représente une conspiration, eux qui savent comment cela se fait... Ainsi après le premier acte, tout le monde savait le reste; il n'y avait peut-être pas dix personnes qui eussent lu la pièce, et nul ne s'est trompé sur les suppres-

sions; il manquait quelque chose, et l'acteur avait le tort de ne pas dire ce que tout le monde avait sur les lèvres. Car la pièce est bien conçue, bien écrite, les rôles bien tracés; elle est vraie, elle semble faite d'hier, après trente-un an, car les hommes passent et leurs passions reprennent vie dans ceux qui leur succèdent. Le rôle de l'archevêque est vrai, il rappelle plusieurs des mots jetés dans la révolution de juillet, par des membres de l'autre famille royale.

Un autre rôle m'a frappé, c'est celui de Kime, j'ai oublié le nom du personnage; de Kime le tueur, toujours prêt à lever le poignard, contre quiconque éveille un soupçon... On attendait au dernier acte, ce mot aujourd'hui dans toutes les bouches, ce mot qui, à Paris, produisit tant d'effet: Amnistie, ou grâce, comme vous voudrez; ni l'un ni l'autre n'a été dit; j'en suis fâché pour la pièce qui y a perdu, j'en suis fâché pour ceux qui n'ont pas permis que ces mots fussent prononcés...

Adam a bien joué; *Vasconcellos*-Monval a fait au cinquième acte l'entrée d'Hamlet; il m'a rappelé Tautin, le grand Tautin, je vous jure, mais cela n'était pas bien placé, car rien jusques-là n'avait fait soupçonner tant de passions dans cet homme-là.

M^{me} Legaigneur était admirable; costume historique. Son rôle n'est rien.

M^{me} Faivre a été ce qu'elle est toujours, pleine de talent. Il n'y a qu'une jeune et jolie fille que je n'aurais pas voulu voir là, M^{lle} Augustine; elle avait pourtant une belle robe de soie grise, à queue traînante, elle était pourtant bien belle comme cela; mais je lui aurais voulu un rôle; un rôle où elle aurait pu développer ce talent qui naît et promet beaucoup.

Ceux qui ont monté la pièce n'y ont pas songé; quand on mutilé un ouvrage, quand on coupe la moitié des rôles, il faut aussi supprimer des personnages, autrement il n'y a plus d'harmonie; otez le juif inutile, otez Augustine, otez-en d'autres si vous pouvez, supprimez un acte et votre pièce marchera. Je dois dire pourtant que la pièce a réussi, mais il n'y avait pas de reste. K.

On lit dans le *Garde National*, journal de Marseille :

« Nous avons dit hier qu'une panique s'était emparée de la population à propos d'un prétendu cas de choléra qui a, dit-on, emporté en quelques heures un négociant de cette ville. Nous ajoutons que ces alarmes n'étaient point justifiées. En effet les symptômes reconnus dans la courte maladie de cet honorable citoyen n'étaient point tels qu'on pût avec raison attribuer sa mort au choléra.

« Un nouveau décès est venu redoubler l'effroi, et l'autorité a cru devoir, dans l'intérêt de la salubrité publique, faire constater par une commission de médecins nommée *ad hoc*, les causes réelles de cette mort subite. Cette commission a reconnu dans l'examen auquel elle s'est livrée tous les caractères qui signalaient la présence du choléra.

« Hâtons-nous, toutefois, d'ajouter que cette déclaration sinistre n'est pas de nature à effrayer les habitants de Marseille au point de leur faire envisager le fléau comme ayant pris pied au sein de la cité.

« Ce qui doit rassurer surtout à cet égard, c'est que les classes de la population qui dans toutes les autres villes ont été les premières frappées du choléra, n'en ont jusqu'à présent éprouvé à Marseille aucune atteinte. Dans les hôpitaux, dans les casernes, parmi la classe ouvrière, le plus léger symptôme, même de cholérimie, n'a pas été observé.

COUR DES PAIRS.

La cour, réunie à midi et demi, a continué ses délibérations sur la mise en accusation des inculpés portés sur la première liste, et elle a déclaré qu'il n'y avait lieu à poursuivre contre les nommés Esseling, Faillou, Fumey, Gardet, Gerbet, Guy, Guyat, Liyonges, Lorient, Pannier, Papillard et Piroutel, d'Arbois; Auslaire, Berroyer, Bertrand, Bamand, Durand, Médal, Petit, veuve Chiret, fille Delacroix, Faivres, Renaux, Forgeot, Fouet (Léandre), Hébert, Kolmerchelach, Lardin, Léger, Obry, Séquin et Lebfevre, de Paris. La cour a, en conséquence, ordonné la mise en liberté instantanée de ceux d'entre les susnommés qui sont détenus.

Parmi les inculpés d'Arbois le sieur Carrey, contre lequel il avait été précédemment demandé un supplément d'instruction, a été aujourd'hui, après deux appels nominaux, mis en accusation à la majorité de 80 voix contre 40. Ce chiffre constate que le nombre des membres présents, qui n'était hier que de 134, a subi aujourd'hui encore une réduction considérable. Le principe qui paraît admis par la cour qu'une seule absence ne permet plus à MM. les pairs de venir prendre part aux délibérations subséquentes, tend à réduire de plus en plus le nombre des juges.

C'est pour obvier à cet inconvénient qu'un membre, M. le baron Séguier, a fait la proposition de rédiger l'arrêt comprenant les mises en accusation et en liberté sur lesquelles il a été statué, émettant l'opinion que rien ne devait exclure du débat qui donnerait lieu à un nouvel arrêt, ceux d'entre les membres de la cour qu'une absence momentanée avait empêché de concourir au premier. La chambre a ajourné à vendredi toute décision sur un point dont on sent toute l'importance pour les prévenus.

Il ne reste plus à statuer que sur quinze inculpés à l'égard desquels M. le procureur-général s'en est remis à la prudence de la cour.

Avant-hier la police a opéré l'arrestation de 26 ouvriers ferrandiers qui étaient dit-on réunis dans un cabaret de la Croix-Rousse.

Il paraît qu'il existe une bande organisée de voleurs qui infeste tour-à-tour les environs de Lyon; nous avons cité des vols commis à Lagnieu, à l'Arbresle et dans différentes localités; en voici un nouveau!

Lundi de cette semaine, 22 décembre, un charcutier de Lyon, nommé Buyat, demeurant place d'Henri IV, n. 45, revenait seul de la foire de Saint-Denis-de-Chosson, et ramenait avec lui plusieurs porcs gras. Arrivé dans la plaine de Meximieux, à une lieue environ de ce village et sur les 8 heures du soir, il a été arrêté par 4 individus vêtus de blouses de toile rousse, tous les quatre armés d'énormes bâtons, qui l'ont dépouillé de l'argent qu'il avait dans ses poches. Après l'avoir assez long-temps fouillé sans succès, n'ayant trouvé qu'une faible somme de 8 francs, l'un des voleurs s'empara du manteau et un autre d'une dinde que portait le sieur Buyat sous le bras; mais sur l'observation de celui qui paraissait le chef de la bande, que ces objets pourraient les faire reconnaître, ils furent restitués au charcutier qui continua sa route, fort aise d'en être quitte à si bon marché; car il était porteur de 400 fr., qu'il avait cachés à l'approche des quatre détraqueurs. (Courrier de Lyon.)

Le directeur des domaines du département du Rhône a l'honneur de prévenir le public,

Que tous les bureaux de distribution de papiers timbrés du département ont été approvisionnés de papiers destinés aux lettres de change, billets à ordre, billets et obligations non négociables, créés par la loi du 24 mai 1834, et que la distribution en sera faite à dater du premier janvier prochain, époque à dater de laquelle les anciens timbres ne peuvent plus servir.

En faisant remarquer avec satisfaction que le prix des nouveaux timbres est diminué des deux cinquièmes, le directeur croit devoir appeler l'attention de MM. les négociants sur les dispositions pénales établies par les art. 19, 20 et 21 de la susdite loi, contre ceux qui y contreviendraient.

Il prévient en même temps que, suivant une ordonnance royale du 5 août dernier, les personnes auxquelles il resterait au premier janvier prochain, des papiers supprimés à cette époque, pourront, jusqu'au premier avril suivant, les rapporter dans les bureaux pour être échangés contre des papiers au nouveau timbre.

Le directeur, FRAISSER.

La compagnie des agents de change s'est réunie en assemblée générale pour le renouvellement annuel de son syndicat; M. Clavière a été réélu syndic, et MM. Louchon, Ferrand aîné et Thouverey, adjoints.

Souscription ouverte à la *Guillotine pour l'amende du National*.

Boulet, 5 fr. — Vincent, 1 fr. — Drivon, 2 fr. — Barony, 1 fr. — Malacour, 5 fr. — Mollard, 1 fr. — Couturier, 2 fr. — Gouillud, 1 fr. — Duprat, 1 fr. — Massonnet, 1 fr. 50 c. — Lambert, 1 fr. — Lavèmière, 1 fr. — Etienne Vincent, 1 fr. — Garneron, 1 fr. — Cotton, 1 fr. — Dupuis, 50 c. — Pocholat, 50 c. — Bouvard, 1 fr. — Teissier, 1 fr. — Un incendié d'avril, 1 fr. — Bernier père et fils, 1 fr. — Robert, 1 fr. — Brun, 2 fr. — Rabatel, 1 fr. — Joannin, 1 fr. 50 c. — Beneton, 1 fr. — Poulet, 1 fr. — Ariand, 50 c. — Thibaudon, 1 fr. — Couturier, 50 c. — Un officier de la garnison, 1 fr. — Un vrai citoyen, 2 fr. — Revol, 2 fr. —

Bœuf, 1 fr. — Croisat, 3 fr. — Varson, 1 fr. — Grillet fils, 5 fr. Total — 55 fr.

Le montant de cette souscription a été versé au bureau du *Censeur*.

La sixième livraison des chansons publiées par M. Kauffman vient de paraître; elle est en vente chez tous les libraires de Lyon. Nous avons remarqué dans ce recueil plusieurs chansons qui ne sont pas seulement écrites en beaux vers, mais qui se recommandent encore par l'énergie de la pensée, et par la chaleur des sentiments patriotiques qu'elles expriment: Ce sont celles intitulées: *Après Avril, à ceux qui ont souscrit pour les victimes; Le Mont-Saint-Michel; Chant aux Républicains*. Incessamment nous rendrons compte de cette publication.

MAIRIE DE LA VILLE DE LYON

FORMATION DE LA LISTE ELECTORALE COMMUNALE DE 1835.

Nous, maire de la ville de Lyon, Vu l'article 11 de la loi du 21 mars 1831, portant entr'autres dispositions:

Sont appelés à l'assemblée des électeurs communaux: Les membres et correspondans de l'Institut; Les docteurs de l'une ou de plusieurs des facultés de droit, de médecine, des sciences, des lettres, après trois ans de domicile réel dans la commune;

Les anciens fonctionnaires de l'ordre administratif et judiciaire, jouissant d'une pension de retraite;

Les employés des administrations civiles et militaires, jouissant d'une pension de retraite de 600 fr. et au-dessus;

Les élèves de l'école polytechnique qui ont été, à leur sortie, déclarés admis ou admissibles dans les services publics, après deux ans de domicile réel dans la commune; toutefois, les officiers appelés à jouir du droit électoral en qualité d'anciens élèves de l'école polytechnique, ne pourront l'exercer dans les communes où ils se trouveront en garnison, qu'autant qu'ils y auraient acquis leur domicile civil ou politique avant de faire partie de la garnison;

Les officiers de terre et de mer, jouissant d'une pension de retraite.

Donnons avis Que les personnes domiciliées à Lyon, qui se trouveraient dans l'une des positions ci-dessus indiquées, sont invitées à se présenter à la mairie, bureau des listes électorales, avec les titres établissant leurs droits, à partir de ce jour jusqu'au 8 janvier prochain.

Fait à l'Hôtel-de-Ville, Lyon, le 15 décembre 1834.

Le maire de la ville de Lyon,

VACHON-IMBERT, adjoint.

Le célèbre prestidigitateur Bosco, qui a fait accourir la foule au Grand-Théâtre, donnera, lundi, mardi et mercredi, trois nouvelles séances au Gymnase. Ce sera trois excellentes recettes pour le directeur.

AVIS.

MM. les Souscripteurs, dont l'abonnement expire le 31 décembre, sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent éprouver du retard dans l'envoi du journal.

(Correspondance particulière du CENSEUR.)

PARIS, 25 décembre.

Les journaux de Londres d'avant-hier soir contiennent de longs détails sur une réunion politique qui a eu lieu dans la cité à l'effet de voter une adresse au roi relative à l'avènement du ministère. Les réformistes l'ont emporté à une forte majorité. Le lord-maire a été sifflé vigoureusement, ainsi que tous les membres de la réunion qui ont voulu soutenir le parti ministériel.

L'adresse au roi porte que le nouveau cabinet n'a point la confiance de la nation.

Ce résultat a un peu attristé le dîner que le lord-maire a donné, peu d'heures après, aux ministres anti-réformistes, et on ajoute qu'à la suite de cette réunion, quelques dissentiments ont éclaté entr'eux.

Si MM. Peel et Wellington quittent le pouvoir avant les élections générales, lord Stanley, chef actuel des whigs, sera premier ministre, selon toute apparence; mais si ces messieurs attendent que les électeurs leur signifient de se retirer, un ministère semi-radical pourrait bien être formé, sous la présidence de lord Durham.

— Les nouvelles de la frontière d'Espagne continuent à être très-favorables au parti de la reine. Zumalacarre regy n'ose plus sortir de ses positions et la désertion est dans ses rangs. Les troupes des christinos ont décidément repris l'offensive sur tous les points.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

(Présidence de M. Dupin.)

Suite et fin de la séance du 24 décembre.

Discussion du projet de loi relatif aux élèves de St-Cyr.

M. César Bacot combat le projet; il rappelle que les ministres doivent considérer comme leur premier devoir de faire subir à l'école une nouvelle organisation, parce qu'elle n'est point en harmonie avec l'armée. Lorsque Napoléon, ajoute l'orateur, créa l'école de Fontainebleau, il ne commit pas une pareille faute, il eut soin de n'en faire que la première caserne de son empire, et l'armée se montra satisfaite; le prix de la pension était modéré et un esprit d'économie parfait présidait à l'administration; mais la restauration ne pouvait pas se soumettre long-temps à de pareils principes et elle commença par augmenter la pension dans un but tout politique, afin d'écartier les classes moyennes. Il serait temps aujourd'hui de rentrer dans les anciennes limites et d'accorder aux sous-officiers et aux soldats plus qu'un droit illusoire, car à peine si dix-huit d'entre eux ont pu profiter du bénéfice que la loi prétendait leur assurer.

Messieurs, je ne veux pas descendre de cette tribune sans demander à MM. les ministres un moment d'attention, pour les prier de nous donner des explications relatives à une autre école. (De toutes parts: Silence! silence!) Je veux parler du malheureux

conflit qui s'est élevé (Chut! chut! écoutez!) et de cette mesure de licenciement qui a été adoptée à l'égard de l'école Polytechnique; j'espère que M. le ministre de la guerre ne nous refusera aucune explication.

M. César Bacot descend de la tribune au milieu du plus profond silence. Tous les regards se portent sur M. le maréchal duc de Trévise, qui reste immobile sur son banc, comme s'il n'avait pas compris l'interpellation. (Murmures aux extrémités.)

On passe à la discussion des articles.

M. le président: Un amendement a été proposé par M. le général Valazé qui aurait pour but d'accorder aux sous-officiers le même droit qu'aux élèves de l'école; un sous-amendement est également proposé par M. Paixhans pour mettre en harmonie la proposition du général Valazé avec celle de la commission.

M. le général Leydet demande si les élèves de l'école de Saint-Cyr passeront à l'activité avant les anciens sous-lieutenants qui ne sont pas en activité aujourd'hui, et qui depuis long-temps demandent à y rentrer. S'il en était ainsi, ce serait un tour de faveur que la chambre ne devrait pas souffrir. (Même silence au banc des ministres.)

M. le général Valazé développe l'amendement qu'il demande à substituer au projet, cet amendement est ainsi conçu:

Pourront être promus au grade de sous-lieutenant, nonobstant le défaut d'emplois vacans:

1° Les élèves de l'école spéciale militaire qui ont satisfait en 1834 aux examens de sortie de ladite école.

2° Les élèves de l'école Polytechnique qui ont été admis dans la même année à l'école d'application d'état-major.

3° Des sous-officiers, dans la proposition déterminée par la loi. M. Lamy, rapporteur, en résumant la discussion, entre dans de très longs développemens qui paraissent fatiguer la chambre et que l'on n'écoute plus; il se plaint surtout très-vivement de ce que M. le général Leydet aurait présenté les officiers sortis de l'école comme des officiers privilégiés que les sous-officiers ne doivent pas voir d'un bon œil. M. Leydet: je demande la parole.)

M. Leydet. — Lorsque j'ai parlé d'officiers privilégiés, j'ai dû exprimer un fait qui me paraissait vrai. Personne n'ignore que si les élèves sont reçus après examen, il arrive quelquefois que l'on se montre trop facile dans ces examens, et je pourrais d'ailleurs citer des faits positifs.

N'est-il point arrivé qu'un ministre, après les examens subis, a demandé les noms de ceux qui n'avaient pas été portés sur la liste, pour leur donner de l'emploi? c'est ce qui a eu lieu récemment pour l'école de la marine. On a placé sur l'Orion des jeunes gens qui n'avaient point satisfait aux examens.

M. l'amiral Duperré. (Marques d'étonnement.) Je ne devais pas m'attendre au reproche qui m'est adressé. Nous n'avons pas dépassé les besoins du service; il n'y a eu que 46 jeunes gens admis; je ne vois pas qu'il y ait de reproche à me faire. (Une voix: Mais cela ne répond pas.)

M. de Rancé: Je ne demande qu'à poser la question. Il faut qu'il y ait quelqu'un de lésé; il s'agit seulement de savoir sur qui portera le préjudice. Ceux qui voudront favoriser les élèves voteront pour le projet du gouvernement; ceux qui voudront favoriser les sous-officiers voteront pour l'amendement de la commission.

M. Mathieu de la Redorte: Tous les droits sont respectés, personne ne peut se dire lésé.

M. de Rancé: Il y a un préjudice évident; il faut de toute nécessité que quelqu'un soit lésé, ou les élèves, ou les sous-officiers.

M. Mauguin de sa place: Remarquez bien, messieurs, la route dans laquelle vous vous trouvez engagés. La loi du 14 avril 1832 portait d'une manière expresse que jamais le grade ne serait sans emploi; aujourd'hui une loi vous demande des grades sans emplois; après deux années, nous en sommes déjà venus à ce point que la loi que nous avons faite, nous sommes forcés de la défaire.

Après quelques observations, M. Mauguin conclut néanmoins à l'adoption.

M. Guizot répond quelques mots. (On remarque que M. le président du conseil se tourne vers M. Guizot, et approuve par des signes non équivoques chacune de ses paroles.)

Les diverses parties du projet sont mises aux voix.

L'amendement de M. le général Valazé est rejeté. M. Paixhans retire son sous-amendement, et la loi amendée par la commission est adoptée au scrutin secret par une majorité de 204 voix contre 41, sur 245 votans.

La séance est levée à cinq heures et demie.

NOUVELLES.

Le bruit court qu'il est de nouvelle question du général Guilleminot pour le ministère de la guerre. M. de Trévise retournerait à sa chancellerie, et MM. Thiers et Guizot recommenceraient à se disputer la présidence nominale du conseil. (Messager.)

— On raconte qu'après la séance, le prince royal alla trouver M. le président de la chambre des pairs, et lui exprima tout son déplaisir au sujet des paroles qui lui étaient échappées lors de la seconde interruption faite au plaidoyer de M. Carrel. Il ajouta que près de trente autres pairs avaient été blessés aussi profondément que lui, et que, comme lui, ils étaient disposés, à l'occasion de la lecture du prochain procès-verbal, à donner leur démission si ces paroles n'étaient rétractées. Le président essaya d'abord de faire revenir le prince sur sa résolution; mais voyant qu'il y réussissait difficilement, il alla quelques momens après chercher un auxiliaire au château. On prétend que des explications longues et animées s'ensuivirent, et qu'enfin une sorte de compromis fut proposé et accepté.

Il fut convenu que le membre de phrase, où il est question de la solidarité des actes de la pairie, serait modifié dans le *Moniteur*, et qu'on veillerait à ce que les journaux ministériels fissent le même changement, afin que la version des autres feuilles, si elle était différente, n'eût point de caractère authentique, et qu'on pût la démentir au besoin. (Courrier.)

— Dans une des dernières séances de la chambre, M. Mauguin prolongeait une conversation fort piquante avec un député ministériel. Prenez garde, dit à ce dernier M. Thiers en passant près d'enx; si vous causez avec M. Mauguin, vous vous laisserez débaucher.

— On assure que la publication du traité de la quadruple alliance a été demandée par les banquiers qui ont intérêt à l'émission de l'emprunt de Christine. (G. de France.)

— Le duc de Leuchtenberg doit quitter Munich le 3 janvier pour se rendre en Portugal. L'époux de dona Maria

prendra le double titre de duc de Santa-Cruz et d'altesse royale.

— Lundi matin le duc de Wellington, monté sur l'un de ses chevaux favoris, allait au pas dans le parc de St-James, se rendant au foreign-office. Au moment où S. G. était arrivée près de la parade des gardes à cheval, son cheval tomba et roula sur elle. Quelques soldats et officiers de service parvinrent à dégager ses pieds des étriers, et le duc fut transporté dans sa résidence officielle de Downing-street sans avoir été grièvement blessé. (Times.)

— Il est question à Paris de la très-grosse perte qu'aurait faite au whisk, à la dernière soirée de l'ambassade de Russie, un très-haut personnage de la diplomatie française. Il s'agirait de 4,000 louis qu'aurait gagnés M. de... l'envoyé d'une puissance étrangère. Les causeries qui ont eu lieu sur cet événement ont rappelé l'attention sur le jeu effréné d'un fonctionnaire d'une autre espèce, chargé à Paris d'une administration toute de confiance et qui tient à sa disposition des fonds secrets très-considérables. Ce magistrat qui joue chaque soir, d'une main, à perdre ou gagner quelques dizaines de mille francs, et dont les infortunes commerciales au moment de la révolution de juillet n'ont pas laissé de faire grand bruit, aurait, dit-on, perdu depuis deux mois à peu près trois fois son traitement d'une année. (Tribune.)

— On nous écrit de Rome : Le prince de Musignano, fils de Lucien Bonaparte, s'occupe d'études fortes : c'est le géologue le plus distingué de l'Italie.

Mad. Lætitia, mère de l'empereur, est un peu souffrante et paraît affectée d'une grande faiblesse de la vue. Elle reçoit souvent des Français. Dans une audience qu'elle vient d'accorder à plusieurs personnes, quelqu'un de la société ayant inconsidérément parlé du duc de Reichstadt, elle a versé des larmes, et en montrant les portraits en pied qui tapissaient l'appartement : Dieu, s'est-elle écriée, me l'a enlevé comme les autres !

M^{me} Lætitia fait de grandes aumônes aux pauvres de Rome dont elle est adorée.

Dans le courant de cette même conversation, le cardinal Fesch arriva. Il voit très-souvent M^{me} Lætitia ; dans leurs discussions, elle conserve sur lui l'ascendant de la différence de l'âge. Le cardinal aussi reçoit très-bien les Français, et en particulier les Lyonnais ; il tient toujours à son titre d'archevêque de Lyon. Sa galerie est magnifique et la plus riche de Rome en tableaux néerlandais.

— La santé de M. le prince de Talleyrand ne paraît pas s'être améliorée. Du reste, son refus formel de retourner à Londres est aujourd'hui hors de doute.

L'ambassade d'Angleterre est, en ce moment, par suite de l'état de maladie de M. Baccourt, chargé d'affaires et tenant lieu d'ambassadeur en attendant mieux, dans une sorte d'abandon. On a cru urgent d'y remédier en envoyant sur-le-champ M. Pontois, nommé ministre résidant au Brésil, pour remplacer M. Baccourt.

— Les lettres de Naples du 9 décembre disent que les bruits d'un changement de ministère ont pris quelque consistance. Le prince de Cassaro, ministre des affaires étrangères, remplacera le prince Léopold dans la vice-royauté de Sicile, et serait remplacé lui-même par le prince Gualfieri, président du conseil.

Le général Lardella, ministre de la guerre, serait remplacé par le marquis del Carretto, ministre actuel de la police et chef de la gendarmerie, et le duc de Laurenzano remplacerait le marquis.

— On nous rapporte souvent de M. Viennet, le député-poète, de ces réparties singulières qui peignent la suffisance la plus rare, et nous les laissons le plus souvent se perdre dans le silence par respect pour la pudeur de nos lecteurs. Cependant il en est une que nous ne pouvons taire, parce que la vanité n'alla jamais plus loin. A l'une des soirées de M^{me} de Salm, où se faisaient remarquer toutes les célébrités littéraires de Paris, M. Albert Montémont aborda M. Viennet, et de cet air et de ce ton doucereux et riant qu'on lui sait, il lui adressa ces mots : « J'ai lu votre dernier roman : c'est du Walter-Scott tout pur. — *Moins ses défauts* », reprit le noble ami du roi Louis-Philippe. M. Albert-Montémont lui-même fut déconcerté.

— Le Standard annonce les nominations suivantes dans le cabinet anglais : Sir Thomas Fremantle et sir Georges Clerk, secrétaires de la trésorerie ; lord Maryborough, directeur général des postes ; de Buccugh, premier hérald d'armes ; lord Lowther, trésorier de la marine et vice-président du bureau de commerce. — Direction de l'amirauté ; Le comte de Grey, sir Georges Cockburn, sir John Beresford, sir Charles Bowley, lord Ashley, N. Maurice Fitzgerald, chevalier de Kerry, M. G. R. Dawson, secrétaire. On dit que M. Stuart-Wortley doit être sous-secrétaire d'état des colonies.

— La plupart des journaux anglais admettent avec le Standard que la dissolution du parlement est imminente. Le True Sun seul prétend encore que le ministère, après avoir fait, au dîner de la Cité, annoncer pour demain mardi, un exposé complet de son système, *tièra* le parlement et le dissoudra, s'il ne peut compter sur son concours.

Ce journal paraît craindre que les ministres ne soient l'objet de quelque démonstration populaire d'une nature fâcheuse au moment où ils se rendront au dîner du lord-maire, et il supplie qu'on évite d'en venir à une telle extrémité. Dans certaines occasions, dit-il, le silence et le dédain parlent plus haut que les hurras !

NOUVELLES D'AFRIQUE.

Une lettre d'Alger du 12 décembre porte : « La population algérienne a cru devoir décerner une récompense au général Voirol, qui quitte aujourd'hui la colonie. Les principaux habitants d'Alger se sont présentés chez lui à cet effet pour le prier d'accepter une médaille d'or commémorative. Cette médaille est terminée : tous les souscripteurs se sont réunis ce matin pour la lui remettre, accompagnée de la liste des souscripteurs. Le général Voirol a reçu ce don avec émotion, et a remercié les donateurs les larmes aux yeux.

» M. le gouverneur-général a voulu voir Bouffarik ; il s'y est rendu en voiture le mardi 9. Une nombreuse escorte l'accompagnait ; elle était prête dès quatre heures du matin. L'agha des Arabes, qui avait précédé le gouverneur et qui avait assisté au marché du lundi, l'attendait avec ses troupes sur le territoire même de Bouffarik. Il est à regretter que M. le gouverneur-général ne se soit point décidé à faire ce petit voyage un jour de marché : les

Arabes en auraient profité pour connaître celui qu'ils appellent sultann-el-Djésair (le sultan d'Alger).

» M. Chabert, secrétaire particulier de M. Thomas, préfet des Bouches-du-Rhône, vient d'arriver à Alger pour remplacer M. Lauxerros dans ses fonctions de commissaire de police.

A M. le rédacteur du Censeur.

Monsieur,

Permettez que je me serve de la voie de votre journal pour annoncer que j'ai repris depuis quelque temps la direction de ma Brasserie, sous son ancienne dénomination *Brasserie de Combalot* ; que je prie le public de ne pas confondre avec la *Brasserie neuve de Combalot neveu*, qui vient de s'établir dans la même ville.

Agréer, etc.

La Guillotière

COMBALOT.

MAGASINS DE LA FIANCÉE.

Des malveillants jaloux de notre prospérité naissante, ont fait circuler dans le monde, ainsi qu'à la Bourse, que les magasins de la *Fiancée*, à Lyon, étaient fermés par suite de mauvaises affaires ; nous nous dispensons de qualifier les auteurs de pareils bruits. Voici notre réponse en deux mots : *Nous ne devons rien*, et nous prions instamment ceux qui auraient une créance quelconque à réclamer de se présenter de suite :

Nous saisissons cette circonstance pour remercier les dames qui ont bien voulu, par leur bienveillance, protéger notre établissement, et les prévenir que nous nous occupons sans relâche à augmenter nos assortimens d'articles nouveaux en tout genre, et à des prix très-moderés.

Agréer, etc.

RENAUD et GUINARD.

ÉTRENNES UTILES.

Au nombre des étrennes vraiment utiles qu'on peut offrir à son épouse, à ses enfans et à ses petits-enfans, nous aimons à recommander celles de la *Banque de prévoyance*, place de la Bourse, n° 31. Elles sont un peu chères, il est vrai, car les moindres sont de cent francs ; mais le bien qu'elles produisent est durable et il contribue souvent à assurer le bonheur de toute sa famille. Les époux qui aimeront véritablement leurs compagnes, leur feront donc un précieux cadeau dans une action de 50, 100 ou 500 francs de rente. Les dames qui jouissent de leur liberté, et qui sont exposées à être journellement trompées, doivent aussi se donner pour étrennes des actions de même valeur, pour obtenir plus tard 500, 1000 ou 10,000 francs de revenu. Les jeunes gens qui voudront mettre leur patrie au-dessus de tout malheur, ne peuvent mieux faire que de prendre des actions dans la Banque de prévoyance. Elle offre aussi aux âmes bienfaisantes le moyen le plus facile et le plus sûr pour répandre utilement leurs dons.

Cette banque, créée par ordonnance royale du 28 avril 1820, est représentée à Lyon par M. Villermoz, en l'étude de M^e Casati, notaire, place des Carmes, où on peut se procurer les prospectus et autres instructions nécessaires, avec la brochure intitulée : *De la Fortune et des moyens de la conserver*, laquelle porte pour épigraphe ce maxime du célèbre Franklin :

« Gagnez ce que vous pouvez et sachez ménager ce que vous avez gagné : c'est le véritable secret de changer votre plomb en or. »

ANNONCES JUDICIAIRES.

(148) VENTE APRÈS DÉCÈS
D'un Trousseau à l'usage d'homme, clos et rue Casati, n° 4, au 3^e.

Mardi prochain trente du courant, à dix heures du matin, il sera procédé, au lieu susdit, à la vente des habillemens, nippes, linges, hardes, montre et lunettes argent, faisant partie du mobilier délaissé par M. Louis-Antoine Perret, décédé ancien négociant audit lieu.

ANNONCES DIVERSES.

VENTE AUX ENCHÈRES.

En l'étude et par le ministère de M^e Bonnet, notaire à St-Etienne, de hauts-fourneaux, de concessions de mines et de divers autres immeubles, appartenant à la compagnie anonyme des mines de fer de St-Etienne.

L'adjudication préparatoire aura lieu le 8 janvier 1835, et l'adjudication définitive le 29 du même mois.

Les biens seront vendus en quatre lots qui consistent :

1^{er} Lot.
1^o En deux hauts-fourneaux pour la fabrication de la fonte à la houille, et tous les accessoires d'une fonderie.

2^o En une machine soufflante mue par une machine à vapeur de la force de 80 chevaux.

3^o En quatre fours de grillage pour le minerai, vingt-cinq fours à Coke, un four à reverberie, deux cablots, une étave, une briqueterie, une linerie, etc.

4^o En vastes bâtimens servant de bureau et de logement d'ouvriers, et terrains attenans.

Ces biens forment l'établissement connu sous le nom de *Janon*, et sont situés dans la commune de St-Jean-Bonnefond, arrondissement de St-Etienne (Loire).

5^o En quatre concessions de mines de fer dont trois sont situées dans l'arrondissement de St-Etienne (Loire), et la quatrième à St-Sorlin (Ain).

Tous ces objets ont été estimés par experts, non compris les concessions, à la somme de 191,856 f. 30 c.

2^{me} Lot.
6^o En un corps de bâtimens ayant servi de logement aux directeurs de la compagnie, avec jardin attenant, situé près de l'établissement du Janon, il a été estimé 14,000 fr.

3^{me} Lot.
7^o En la concession des mines de houille de Terre-Noire situées dans l'arrondissement de St-Etienne (Loire), ayant une surface de 5 kilomètres carrés, 72 hectares ; elle a été estimée 305,000 fr.

L'établissement du *Janon* préparé dès 1814, et fondé en 1818 par M. de Gallois, ingénieur en chef au corps royal des mines, est le premier qui ait importé en France les procédés anglais pour la fabrication de la fonte à la houille ; c'est aussi le premier qui ait traité les minerais houillers dont M. de Gallois est l'inventeur.

La compagnie des mines de fer a complètement réussi sous le rapport de l'art, et la France en a profité. Le prix des fers y a bais-

sé en 15 années d'environ 50 pour 100 ; les machines qu'elle a importées ont servi de modèles aux établissemens de tous genres qui se sont multipliés et dans l'arrondissement de St-Etienne et sur toute la France.

Cet établissement situé au centre de vastes et riches concessions de houille et de minerai, à la proximité de la route royale de Lyon à Toulouse, avec laquelle il communique par deux superbes chemins, est assis sur le chemin de fer de St-Etienne à la Loire.

Ainsi ses approvisionnemens et l'écoulement des produits sont assurés par de belles routes, des chemins de fer, le canal de Givors, le Rhône et la Loire. Sa position au milieu de nombreuses fonderies et forges, assure d'ailleurs à tous ses produits l'écoulement le plus avantageux sur les lieux mêmes. Les produits des deux hauts-fourneaux se sont élevés jusqu'à 22,000 kil. de fonte par 24 heures ; ils sont communément de 18,000 kil.

La concession des mines de houille de Terre-Noire est heureusement située à l'embranchement des chemins de fer de la Loire et du Rhône, dans la plus belle partie du bassin houiller. Elle est extrêmement riche en houille. Les couches qu'elle renferme sont à une profondeur peu considérable et leur exploitation présente peu de difficulté. Ainsi abondance et bonne qualité de combustibles, position des plus avantageuses, débouchés assurés, exploitation facile, tous élémens qui constituent une riche concession, se trouvent réunis à la fois dans celle de Terre-Noire.

Si lors de l'adjudication préparatoire, il paraissait convenable de fixer l'adjudication définitive à un autre jour que celui ci-dessus indiqué, le public en serait prévenu par de nouvelles affiches et par les journaux de Paris et des départemens.

Pour plus amples renseignemens, on peut d'ailleurs s'adresser : A St-Etienne :

1^o Chez M. Saliard, liquidateur de la compagnie, ayant son bureau de Paris, n° 20 ;

2^o M. Bonnet, notaire, rue froide, n° 16, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété ;

3^o M^e Pété, avoué poursuivant, place de l'Hôtel-de-Ville, n° 28.

A Lyon :

Chez M. Gaspard Vincent, banquier, port St-Clair.

A Paris :

Chez MM. Boignes et fils, rue des Minimes, 12, au Marais ; Et chez M. Hochet, secrétaire-général du conseil d'état, rue St-Dominique-St-Germain, 58.

(116 3) A louer. — Une maison de quatre étages en totalité, sise aux Brotteaux, place Louis XVI, n° 9, à partir de la St-Jean 1835.

S'adresser rez--dechaussée, au magasin d'épicerie.

(112 5) A vendre. — Un cabinet de dentiste dont le rapport est de 10,000 f. On donnera toutes facilités pour le paiement. S'adresser chez MM. Chaboud et David, fabricans de bouillons, rue Neuve-de-la-Préfecture.

(126 2) Coke et Goudron à vendre.
Coke d'une très-bonne qualité et d'un excellent usage, rendu, 2 f. 75 c. les 100 kil. pris à l'usine, 2 f. 50 c. id.
Poussière de coke, 40 c. l'hectolit.
Goudron, pris à l'usine, 25 f. la tonne.
S'adresser dans les bureaux de la Comp^e du gaz, rue Sala, n° 8.

(145 2) A vendre. — Deux jumens normands pareilles, âgées de 5 et 6 ans, allant indifféremment à la selle, au cabriolet, à la calèche, à toutes mains ; plus, un cheval de voyage âgé de 5 ans, allant à la selle et à la voiture. S'adresser à l'hôtel du Parc, au garçon d'écurie.

AVIS.

M. Allemand Antoine, négociant, demeurant à la Guillotière, Grande-Rue, n° 7, exerçant les droits de Marie Jasson épouse, héritière de Madeleine Emery, rentière, décédée le dix décembre, présent mois, dans son domicile à Lyon, quai St-Benoit, prévient les personnes qui seraient débitrices de la défunte ou qui retiendraient des valeurs appartenant à sa succession de ne s'adresser qu'à lui et de ne payer que sur sa quittance. (95 5)

M. Bory, tenant café rue de Puzy, n° 15, jardin lyonnais, croit devoir profiter de la saison des bals, pour informer la société qu'il vient d'ajouter à son établissement un grand salon indépendant de son café pouvant servir pour chevalerie, noces, etc. (128 2)

(150) On a l'honneur de prévenir le public qu'un magasin de vins de toutes qualités, en bouteilles et en pièces, vient de s'ouvrir sur la place des Terreaux, n° 19, palais St-Pierre ; rien de ce qui peut mériter sa confiance n'a été négligé ; il les trouvera de bon choix, naturels et aux prix les plus modérés.

AVIS.

(146) Le sieur JOLIVET, professeur de danse, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de reprendre son ancien domicile, rue Fromagerie, n° 1, au 1^{er}, où il donnera ses leçons chez lui et en ville aux personnes des deux sexes. Il y aura également répétition tous les dimanches de 10 heures à midi, et soirée pour ses élèves de 5 à 10 heures du soir. Comme ci-devant, sa salle est ouverte tous les jours de 8 à 2 heures et de 5 à 11 du soir. Il donnera dans sa salle des leçons particulières aux personnes des deux sexes.

AVIS.

(147) Nouvelles mécaniques économiques pour dévider, trancier et faire les canettes ensemble ou séparément sur la même machine, et séparément sur une, faite pour une seule opération, approuvées par la chambre de commerce et la société d'encouragement qui a décerné une médaille à l'inventeur qui depuis les a encore perfectionnées et simplifiées. Le sieur David qui en est l'inventeur breveté, voulant faire jouir la fabrique des avantages dus à leur simplicité, les vend à un prix très-modique ; les nombreuses livraisons qui sont faites et qui se font chaque jour sont un sûr gage pour les acheteurs qui seront toujours servis chez lui promptement et avec sécurité. Il fait des échanges, revend les vieilles, place Croix-Paquet, et dans ses ateliers, rue du Commerce, à Lyon.

AVIS.

Rue St-Côme, n° 6, ci-devant magasin de M. Dupuis.
 (144) COQUAIS, qui a resté 3 mois l'année dernière rue St-Dominique, n° 1, où il a vendu considérablement, est revenu cette année avec un assortiment de nouveautés pour étrennes. Tous ces objets sont de nouvelle argenterie composée par la chimie et admis à l'exposition de 1854 au profit de l'industrie de Moussier Fièvre de Paris breveté d'invention. Si quelques personnes hésitaient à acheter faute de connaître ces articles, on peut leur donner les preuves convaincantes que cette matière a la même propriété et solidité que l'argent pour l'usage par des personnes très-notables de cette ville qui s'en servent depuis un an, et qui en ont redemandé plusieurs fois, lorsqu'ils ont reconnu que ces articles pouvaient rivaliser avec l'argenterie. Tous nos articles sont marqués et estampés des lettres M F A pour éviter les contrefacteurs. Moyennant une faible rétribution de..... on remet les objets à neuf, et, lorsqu'ils sont usés, on les reprend à raison de 3 f. la livre.
 Le prix des couverts est de 2 f. à 5 f. pièce.

COMPAGNIE
 D'ASSURANCES GÉNÉRALES
 SUR LA VIE.

La compagnie existe depuis 1819
 Elle s'engage, moyennant un capital ou une prime annuelle à payer, après le décès de l'assuré, à ses héritiers ou ayant droit, un capital convenu; ou bien à payer à l'assuré, s'il vit à une époque déterminée un capital ou une rente viagère; ou bien encore à payer immédiatement une rente viagère sur une ou plusieurs têtes. Voici quelques exemples pris parmi les opérations faites.
 M^e — Agé de 30 ans a fait assurer sur sa tête une somme de 2,000 f. payable à ses héritiers s'il décède dans l'espace de 20 ans, moyennant une prime annuelle de fr. 36, 80 c.
 M^{lle} — Agée de 61 ans, a versé 600 fr. pour une rente viagère de 61 fr. 20 c.
 M. — Agé de 48 ans, a fait assurer 1,000 fr. sur sa tête pour un an, moyennant 28 fr. 20 c. de prime.
 M. — Agé de 57 ans, a versé 4,396 fr., pour une rente viagère de 400 fr.
 M^{lle} — Agée de 58 ans, a versé 10,706 fr. pour une rente viagère de 1,000 fr.
 M. — Agé de 45 ans, a fait assurer sur sa tête, 50,000 fr. payables à ses héritiers, s'il décède dans l'espace de 5 ans, moyennant une prime annuelle de 1,115 fr.
 Le taux des rentes viagères est gradué selon l'âge: il est de 7 fr. 75 cent. à 50 ans; 9 fr. 88 cent. à 60 ans; 11 fr. 80 cent. à 65 ans; 13 f. à 70 ans.
 Les arrérages sont payés sans certificat de vie, et à jour fixe.
 Les bureaux de la compagnie sont à Lyon, chez M. Ed. Reveil, rue Neuve-de-la-Préfecture, n° 1. (43 4)

L'ancienne pharmacie Macors est toujours située à Lyon, rue St-Jean, n° 30. Ce n'est absolument que dans cette pharmacie ou dans les dépôts légalement établis, que l'on doit s'adresser pour se procurer le sirop vermifuge ou véritable contre-vers, inventé par P. Macors père, ainsi que le sirop pectoral de mou de veau curatif de la *consomption* et de tous les accidents qui y conduisent insensiblement, comme *toux, rhumes, catarrhes, atteinte de voix*, etc., approuvé l'un et l'autre par la faculté de médecine de Paris, et en l'an dix par celle de la ville de Lyon. Les personnes qui désiraient avoir de ces sirops (dans les villes où il n'en existe pas de dépôt) sont instamment priées d'indiquer sur leurs lettres de demandes l'adresse ci-dessous, s'ils veulent se préserver des compositions falsifiées:
 MACORS, seul successeur de P. Macors, rue St-Jean, n° 30, à Lyon. (80 6)

AUX PYRAMIDES, RUE ST-HONORÉ, N° 295, A PARIS.
 DÉPOT GÉNÉRAL DES FERMIS DE
VICHY.

Pastilles de Vichy: 2 fr. la boîte, 1 fr. la demi-boîte.
 Ces pastilles, recommandées par les médecins, neutralisent les aigreurs de l'estomac, excitent l'appétit et facilitent la digestion. Leur efficacité est aussi reconnue contre la gravelle et les affections calculeuses. (Voir l'instruction qui accompagne chaque boîte.)
 AVIS ESSENTIEL. — Ces pastilles, marquées du mot *Vichy*, ne se délivrent qu'en boîtes portant le cachet de l'établissement thermal de Vichy et la signature des fermiers.
 Dépôts à Lyon, chez Vernet, pharmacien, place des Terreaux, n° 13; à Vienne, chez M. Trouillet, pharmacien. (1467 4)

TRAITEMENT
VEGETAL.

Par le SIROP CONCENTRÉ DE SALSEPAREILLE, préparé par QUET pharmacien, rue de l'Arbre-Sec, n° 31, à Lyon.
 Les maladies secrètes, les gonorrhées récentes et anciennes, les dartres, la gale, et généralement toutes les affections de la peau et du sang sont guéries radicalement par ce dépuratif, qui est approuvé, et dont on peut faire usage avec toute sécurité.
 Se vend 8 et 4 fr. la bouteille, à la pharmacie de Quet, rue de l'Arbre-Sec, n° 31, entrée particulière par la grande rue Pizay, n° 24.
 Deux dépôts sont établis à Paris, et dans toutes les principales villes de France et de l'étranger. (Voir la brochure relative au traitement.) (Affranchir.) (1305 10)

MALADIES DES YEUX.

La pommade anti-ophtalmique de la veuve Farnier de St-André de Bordenaux, est un remède efficace contre les maladies inflammatoires des yeux et des paupières, les raies, les larmoiements, etc.; elle éclaircit et fortifie les vues affaiblies par l'âge ou les travaux. Elle convient dans les maladies des yeux des animaux.
 La vente en est autorisée par un décret spécial dont les effets restent maintenus sur décisions ministérielles du mois de décembre 1820 et au mois de février 1832, sous le règne de S. M. Louis-Philippe 1^{er}.

Le seul dépôt à Lyon est chez M. Imbert, marchand-parfumeur, rue Saint-Dominique.
 NOTA. Les personnes qui correspondaient pour sa pommade ophtalmique le avec sieur Grangé de Bor-deu-eu-pu-vent s'adresser au dépôt ci-dessus, ou à M. Theulier aîné, négociant à Thiviers (Dordogne), devenu acquéreur de tous les droits dudit sieur Grangé. (1278 11)

Maladies Secrètes et de la peau.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE,

Préparé par COURTOIS, pharmacien à Lyon; ancien interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix-à-Saint-Clair, près de la Loterie.

Ces sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénérien, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les âpretés et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. Prix: 8 f. et 4 f. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

- Des dépôts sont établis savoir:
- A Aubusson (Creuse), chez Pepin, pharmacien.
 - A Besançon, chez F.-Ant. Jourdain, épiciier, Grande-Rue, n° 143.
 - A Dijon chez Borsary, chirurgien dentiste, rue Vauban, n° 15.
 - A Marseille, chez Thumain, pharmacien, grande rue de Rome, et chez Laurent Fourtoul, petite rue de Rome, n° 12.
 - A Avignon, chez Vigier, pharmacien.
 - A Châlons-sur-Saône, chez Caurant, coiffeur, et quincaillier, au coin de la rue au Change.
 - A Bayonne, chez Gibert et Comp., droguistes, rue Basque, n° 43.
 - A Clermont-Ferrand, chez Chopard, pharmacien.
 - A Givors, chez Cléménçon, quincaillier.
 - A Grenoble, chez Dechenaux père, quincaillier, Grande-Rue.
 - A Gray, chez Gourdan, père, épiciier.
 - A Ceneve, chez M. Burkel droguiste.
 - A St-Etienne, chez Millet-Dubreuil, droguiste, place de l'Hôtel-de-Ville, n° 39.
 - A Rive-de-Gier, chez Jacques Cholle, épiciier, rue Pallus.
 - A Paris, chez Maréchal, épiciier, rue du Pont-aux-Choux, n° 17.
 - A St-Chamond, chez Verissel, épiciier.
 - A Romans, chez Gueymard, pharmacien.
 - A Vienne, chez Mouret fils, épiciier, rue Marchande.
 - Au Puy, chez Bernard Pic, épiciier droguiste, rue Panesac, n° 164.
 - A Valence, chez Reboulet, pharmacien.
 - A Montelimart, chez Roux, pharmacien.
 - A Nîmes, Roque-Verdier, pharmacien.
 - A Alais, Vidal, épiciier.
 - A Villefranche (Aveyron), Bousquet, pharmacien.
 - A Pzenas, Riquet, cafetier.
 - A Perpignan, Ferrer, pharmacien.
 - A Apt, Seynard, pharmacien.
 - A Toulon, Andrieu, pharmacien.
 - A Arles, Janon, pharmacien.
 - A Epinal, Bonnet-Olry, épiciier.
 - A Montpellier, Gaubert, pharmacien.
 - A Mâcon, M. Charpentier, marchand de papier et d'estampes.
 - A Villefranche (Rhône), M. Roset, confiseur.

AVIS INTÉRESSANT.

Le seul Dépôt à Lyon

DES
 COSMÉTIQUES et SECRETS DE TOILETTE de la Maison
 MA, de Paris.

Place Bellecour, n. 9, au rez-de-Chaussée, côté des façades du Rhône.

Assortiment complet des articles suivants, si avantageusement connus par les fréquents éloges des principaux journaux de la capitale.

- 1° Les eaux noires, brunes, blondes et châtaines, et les Pommades américaines dans lesquelles il suffit de tremper le peigne pour teindre de suite les cheveux et sourcils sans aucune préparation.
 - 2° La Pommade grecque, qui a la propriété d'arrêter immédiatement et prévenir la chute des cheveux, les empêcher de blanchir et les faire croître en peu de jours.
 - 3° La Crème et l'Eau de Turquie, qui efface les rousseurs et toutes les taches du visage, et blanchit à l'instant même la peau la plus brune.
 - 4° L'Épilatoire du Sérail, qui fait tomber en dix minutes les poils du visage, sans laisser aucune trace.
 - 5° La Pâte Circassienne, qui blanchit et adoucit les mains à la minute.
 - 6° L'Eau Rose de la Cour, qui donne au teint une coloris frais et naturel: on peut se laver sans qu'il disparaisse.
 - 7° L'Eau des Chevaliers, qui blanchit les dents et parfume l'haleine.
- Prix: six francs chaque article, dix francs pour deux.
 On fait des envois dans les villes voisines. (Ecrire franco au dépôt à Lyon.)
 On trouve aussi audit dépôt les oreilles-cornets pour les personnes sourdes, et les biberons de nouvelle forme pour allaiter ses enfants. (77 2)

MALADIES DE POITRINE.

(1310 10) Le Sirop pectoral de Velar, approuvé des facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachements de sang ou hémoptisie, transpiration arrêtée, vulgairement appelée chaud et froid, et contre la coqueluche, se vend chez Courtois, ancien pharmacien interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, n° 10, à St-Clair, près le Loterie. L'efficacité de ce Sirop est constatée par de nombreuses guérisons mentionnées au prospectus qui accompagne les flacons.

- DÉPÔTS:
- Vienne, Mouret fils, épiciier, rue Marchande.
 - Givors, Cléménçon, quincaillier.
 - Grenoble, Dechenaux, père, quincaillier, Grande-Rue.
 - Saint-Etienne, Millet-Dubreuil, épiciier-droguiste, place de l'Hôtel-de-Ville, n° 39.
 - Roanne, Amelot, confiseur.
 - Montbrison, Gontard, pharmacien.
 - Villefranche (Rhône), Roset, confiseur, Grande-Rue, n° 89.
 - Châlons-sur-Saône, Courant, coiffeur et quincaillier, au coin de la rue au Change.
 - Mâcon, charpentier, marchand de papier et d'estampes.
 - Tournus, Dupont, père, épiciier.
 - Besançon, Ant. Jourdain, épiciier, Grande-Rue, n° 143.
 - St-Chamond, Saguol-Peyre, quincaillier et faïencier Grande-Rue, n° 99.

Syphilis

ET
Maladies Cutanées.

SIROP DÉPURATO-LAXATIF
 de Séné*,

Préparé par PERENIN, Pharmacien, rue du Palais-Grillet ou Puits-Pelu, n° 23, à Lyon.

Le nombre des guérisons, aussi promptes que surprenantes, opérées chaque jour par ce sirop, est un sûr garant à la confiance publique dont il jouit constamment.

L'expérience prouve d'une manière incontestable qu'aucun sirop ni autre préparation de ce genre ne peuvent, en aucun cas, rivaliser avec ce puissant dépuratif. Les affections cutanées, les maladies vénériennes les plus graves et les plus opiniâtres, telles que DARTRES, GALES, rentrées ou anciennes, BOUTONS, PUSTULES, VIEUX ULCÈRES, DÉMANGEAISONS DE LA PEAU, ÉCOULEMENTS, anciens ou récents, FLEURS ou PERTES BLANCHES LES PLUS REBELLES, ont toujours cédé à l'influence de ce médicament.
 Il remédie aux accidents mercuriels.

* C. P. 159.
 Des dépôts existent en France et à l'étranger.
 On fait des envois. (Affranchir.) (1414 15)

THÉÂTRE

DES
BEAUX EFFETS ET MERVEILLES DE LA NATURE,
 Passage de l'Argus, escalier G.

(On commencera à 5 heures et à 7 heures 1/2.)

MM. Cautru père et fils, professeurs de physique expérimentale et récréative, donneront aujourd'hui dimanche deux séances composées par une grande soirée d'expériences de physique, tels que la chaîne à détonation, le feu grégeois, la carto-florimancie, le mouchoir de Vénus, la monnaie enchantée, l'oiseau des fées, une scène de gastriloquie ou le voyageur aérien. On peut dire avec vérité que dans ce joli spectacle on trouve à la fois l'utile et l'agréable.
 On est prié de voir l'affiche pour avoir de plus grands détails. (145)

Spectacles du 28 décembre.

GRAND-THÉÂTRE.

Le Roman d'une Heure, comédie. — Zampa, opéra.

GYMNASE LYONNAIS.

Le Curé Mérino, drame. — Le Philtre Champenois, vaud. — Exercices de M. Martin.

BOURSE DE PARIS du 24 décembre.

Cinq pour cent,	106f 45	106f 55	106f 45	106f 10
— fin courant,	106f 65	106f 75	106f 65	106f 65
Trois pour cent,	76f 70	76f 80	76f 70	76f 75
— fin courant,	76f 85	76f 95	76f 75	76f 75
Quatre pour cent,	93f			
Rentes de Naples,	93f 25	93f 25	93f 25	93f 25
— fin courant,	93f 40	93f 40	93f 40	93f 40
Rentes perpétuel,	43f			
Emprunt cortés,	41f 3/4			
Act. de la banque,	1795f			
Quatre canaux,	1170f			
Caisse hypothéc.,	625f			
Emprunt d'Haïti,	275f			



P.-E. PRUDHON,
 Rédacteur, l'un des Gérans.